

Antimicrobien TRIS NITRO* SOLIDE Agent A
Tris (hydroxyméthyl) nitrométhane

Pour la suppression des microorganismes dans les fluides d'usinage des métaux, les tours de refroidissement et les opérations d'injection en exploitation pétrolière

N° D'HOMOLOGATION 27103
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :
Tris (hydroxyméthyl) nitrométhane 97,0 %

COMMERCIAL

MISE EN GARDE {Poison Symbol} POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

Contenu net : 45 kg

Dow Chemical Canada Inc
1425 Vidal Street South, B114
Sarnia, Ontario N7T 8C6

En cas d'urgence, appeler au 519-339-3711

* Marque de commerce de The Dow Chemical Company avec licence

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF SI INGÉRÉ. Éviter le contact avec les yeux. Porter des gants résistant aux produits chimiques, des pantalons longs, une chemise à manches longues ainsi que des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement et les autres activités de manutention. Se laver à fond avec du savon et de l'eau après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nocif si inhalé. Laver les vêtements contaminés avec du savon et de l'eau avant de les remettre. L'emploi de ce produit peut libérer du formaldéhyde. Veiller à ce que les concentrations de formaldéhyde dans l'air, sur les lieux de travail, n'excèdent pas les seuils d'exposition établis par les autorités locales de santé et de sécurité au travail. Si ces concentrations excèdent les limites permises, porter un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Faire vomir IMMÉDIATEMENT en donnant à boire 2 verres d'eau et en mettant un doigt dans le fond de la gorge. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Rincer IMMÉDIATEMENT les yeux avec beaucoup d'eau propre. Contacter un médecin ou un centre antipoison.

En cas de contact avec la peau : se laver à fond avec du savon et de l'eau.

En cas d'inhalation : Amener la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui donner la respiration artificielle et recourir à des soins médicaux.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques.

Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Destiné aux puits de pétrole terrestres seulement. Ne pas utiliser dans les puits situés en milieu marin ou estuarien.

MODE D'EMPLOI

L'agent antimicrobien Tris Nitro Solide A offre une protection à une concentration de 1 000 à 2 000 ppm de matière active. Pour obtenir une concentration de 1 000 ppm, ajouter 102g d'agent antimicrobien Tris Nitro Solide A par 100 litres de fluide.

ENTREPOSAGE

L'agent antimicrobien Tris Nitro Solide A se décompose en présence de matières alcalines. Le protéger des vapeurs d'ammoniac et d'amines au cours de la manipulation et de l'entreposage pour empêcher sa détérioration et le dégagement de formaldéhyde.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisateur ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))